ART. 11 N° 2290

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

### LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

Nº 2290

présenté par M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

-----

#### **ARTICLE 11**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« celles-ci »,

les mots:

« ces préoccupations ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.